

ARRETE n° 6170
RELATIF AU CLASSEMENT SONORE
DES VOIES ROUTIERES
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BESANCON

* * * * *

LE PREFET DE LA REGION FRANCHE-COMTE
PREFET DU DOUBS

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment son article R 111-4-1 ;

Vu la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, et notamment ses articles 13 et 14 ;

Vu le décret n° 95-20 du 9 janvier 1995 pris pour l'application de l'article L 111-11-1 du code de la construction et de l'habitation et relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation et de leurs équipements ;

Vu le décret n° 95-21 du 9 janvier 1995 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'arrêté interministériel du 9 janvier 1995 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement ;

Vu l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

Vu l'avis des maires concernés suite à leur consultation lancée le 26 juin 1998 ;

Considérant que l'article 13 de la Loi du 31 décembre 1992 susvisée a posé les principes de la prise en compte des nuisances sonores pour la construction de bâtiments à proximité des infrastructures de transports terrestres, sur la base du classement de celles-ci au titre du bruit.

Considérant que, dans le département du Doubs, il a été choisi de découper ou de regrouper les infrastructures concernées, existantes ou en projet, selon 7 secteurs ou réseaux homogènes :

- les voies routières (hors autoroute A36) répertoriées sur le District du Pays de Montbéliard ;
- les voies routières (hors autoroute A36) répertoriées sur la commune de Besançon ;
- les voies routières répertoriées sur la commune de Pontarlier ;
- le réseau des routes nationales, en-dehors des trois entités urbaines citées ci-dessus ;
- le réseau des routes départementales, en-dehors des trois entités urbaines citées ci-dessus, et les voies communales de Morteau, Ecole-Valentin et Châtillon-le-Duc ;
- le réseau autoroutier : A36 et projets relatifs au diffuseur de Voujeaucourt et aux liaisons de celui-ci avec la RD438 et la RD126 ;
- le réseau ferroviaire : lignes SNCF Dôle - Belfort et Arc-et-Senans - Mouchard ;

Sur proposition du Directeur Départemental de l'Équipement ;

ARRETE :

ARTICLE 1

Le présent arrêté de classement porte sur les voies routières (hors réseau autoroutier) présentes sur le territoire de la commune de Besançon.

Les infrastructures de transports terrestres mentionnées à l'article 2 du présent arrêté, sont classées en application du décret n° 95-21 du 9 janvier 1995 susvisé et conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 susvisé. Une représentation cartographique de ce classement est jointe en annexe : elle a un caractère illustratif et seul fait foi le texte du présent arrêté.

ARTICLE 2

Le tableau suivant donne pour chacun des tronçons d'infrastructures concernés par le présent arrêté :

- le nom de la rue et, le cas échéant, de l'infrastructure ;
- la délimitation du tronçon (origine et fin) ;
- le classement dans l'une des 5 catégories définies dans l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 susvisé ;
- la largeur des secteurs affectés par le bruit et situés de part et d'autre de ces tronçons, étant observé qu'un secteur affecté par le bruit est défini de part et d'autre de chaque voie classée. Sa largeur correspond à la distance mentionnée dans le tableau ci-après, **reportée de part et d'autre de l'infrastructure**, à partir du bord extérieur de la chaussée de la voie la plus proche.
- le type de profil (rue en « U » ou tissu ouvert) ;
- l'indication par un renvoi en bas de page, le cas échéant, selon laquelle une autre commune que celle de Besançon est concernée (situation rencontrée dans deux cas).

CLASSEMENT SONORE DES VOIES ROUTIERES SUR LA COMMUNE DE BESANCON

Nom de la rue	Origine du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Profil (rue en U ou tissu ouvert)
ALLENDE (BOULEVARD SALVADOR)	AVENUE FRANCOIS MITTERRAND	AVENUE DE BOURGOGNE	3	100m	Ouvert
	AVENUE DE BOURGOGNE	RUE DES CAUSSES	4	30m	Ouvert
ARENES (RUE D')	PLACE JOUFFROY D'ABBANS	RUE DU PORT CITEAUX	3	100m	Rue en U
	RUE DU PORT CITEAUX	RUE ANTIDE JANVIER	3	100m	Ouvert
BAIGUE (RUE HENRI)	RUE FRANCIS CLERC	RUE NICOLAS BRUAND	4	30m	Ouvert
BASILIQUE (RUE DE LA)	RUE DE DOLE	RUE DE LA PELOUSE	4	30m	Ouvert
BATTANT (PONT)	RUE DES BOUCHERIES	QUAI VEIL PICARD	4	30m	Ouvert
BELFORT (RUE DE) RN 83	AVENUE FOCH	AVENUE CARNOT	3	100m	Ouvert
	AVENUE CARNOT	RUE ALEXIS CHOPARD	2	250m	Rue en U
	RUE ALEXIS CHOPARD	RUE RESAL	3	100m	Rue en U
	RUE RESAL	RUE DES JEANNETTES	4	30m	Ouvert
	RUE DES JEANNETTES	BOULEVARD LEON BLUM	3	100m	Ouvert
	BOULEVARD LEON BLUM	LIMITE COMMUNALE	2	250m	Ouvert
BERNARD (RUE TRISTAN)	PLACE DES DEPORTES	CHEMIN DU VERNONIS	4	30m	Ouvert
BERTHELOT (RUE)	RUE AUGUSTE JOUCHOUX	RUE LAVOISIER	3	100m	Ouvert
BLUM (BOULEVARD LEON)	RUE DE VESOUL RN 57	RUE DE BELFORT	3	100m	Ouvert

CLASSEMENT SONORE DES VOIES ROUTIERES SUR LA COMMUNE DE BESANCON

Nom de la rue	Origine du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Profil (rue en U ou tissu ouvert)
BOUCHERIES (RUE DES)	GRANDE RUE	RUE CLAUDE GOUDIMEL	4	30m	Ouvert
BOURGOGNE (AVENUE DE)	BOULEVARD SALVADOR ALLENDE	AVENUE DE L'ILE DE FRANCE	4	30m	Ouvert
BREGILLE (PONT)	AVENUE EDOUARD DROZ	AVENUE ARTHUR GAULLARD	3	100m	Ouvert
BRETELLE DE LA FOIRE	BOULEVARD OUEST	RUE DE DOLE	4	30m	Ouvert
BRUAND (RUE NICOLAS)	RUE HENRI BAIGUE	RUE DE VESOUL	4	30m	Ouvert
BRULARD (RUE GENERAL)	AVENUE FRANCOIS MITTERAND	RUE DE LA GRETTTE	3	100m	Ouvert
BUGNET (QUAI HENRI)	PONT CANOT	RUE GABRIEL PLANCON	4	30m	Ouvert
CARNOT (AVENUE) RN 57	RUE DE BELFORT	AVENUE DENFERT ROCHEREAU	3	100m	Ouvert
	AVENUE DENFERT ROCHEREAU	AVENUE FONTAINE ARGENT	3	100m	Rue en U
	AVENUE FONTAINE ARGENT	AVENUE EDOUARD DROZ	3	100m	Ouvert
CASSOTTE (RUE DE LA)	AVENUE CARNOT	RUE DES DEUX PRINCESSES	2	250m	Rue en U
CAUSSES (RUE DES)	RUE ALFRED DE VIGNY	BOULEVARD ALLENDE	4	30m	Ouvert
CHAILLOT (RUE DE)	RUE DE VESOUL	AVENUE DE MONTJOUX	4	30m	Ouvert
CHALEZEULE (RUE DE) *	RUE MIRABEAU	RUE DUET	4	30m	Ouvert
CHAPRAIS (RUE DES)	AVENUE CARNOT	RUE DE BELFORT	4	30m	Ouvert
CHAR (RUE RENE)	RUE LOUIS ARAGON	RUE DE DOLE	3	100m	Ouvert

* Concerne aussi la commune de Chalezeule

Nom de la rue	Origine du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Profil (rue en U ou tissu ouvert)
CHARIGNEY (RUE DE)	AVENUE DE LA VAITE	RUE DE BELFORT	4	30m	Ouvert
CHASNOT (RUE DU)	RUE HENRI BAIGUE	RUE NICOLAS BRUAND	4	30m	Ouvert
CHIFFLET (RUE)	RUE LECOURBE	RUE MEGEVAND	3	100m	Rue en U
CHOPARD (RUE ALEXIS)	RUE DES DEUX PRINCESSES	RUE DE BELFORT	3	100m	Ouvert
CHURCHILL (BOULEVARD WINSTON)	ROUTE DE GRAY RD 70	RUE DE FONTAINE-ECU	2	250m	Ouvert
	RUE DE FONTAINE-ECU	RUE DE VESOUL	3	100m	Ouvert
CLEMENCEAU (AVENUE GEORGES)	PLACE LECLERC	RUE FELIX VIEILLE	3	100m	Ouvert
	RUE FELIX VIEILLE	RUE DE LA PELOUSE	4	30m	Ouvert
CLERC (RUE FRANCIS)	CHEMIN DES TORCOLS	RUE HENRI BAIGUE	4	30m	Ouvert
COLIGNY (RUE AMIRAL DE)	RUE GABRIEL PLANCON	RUE GENERAL BRULARD	3	100m	Ouvert
CRAS (RUE DES)	RUE DE LA ROTONDE	BOULEVARD LEON BLUM	4	30m	Ouvert
CUSENIER (AVENUE ELISEE)	RUE CLAUDE GOUDIMEL	PONT DENFERT ROCHEREAU	4	30m	Ouvert
	PONT DENFERT ROCHEREAU	PONT DE LA REPUBLIQUE	3	100m	Ouvert
DENFERT ROCHEREAU (PONT)	AVENUE ELISEE CUSENIER	AVENUE D'HELVETIE	3	100m	Ouvert
DENFERT ROCHEREAU (AVENUE)	AVENUE D'HELVETIE	PLACE FLORE	3	100m	Rue en U
DEUX PRINCESSES (RUE DES)	RUE DE LA CASSOTTE	RUE ALEXIS CHOPARD	3	100m	Ouvert
	RUE ALEXIS CHOPARD	PLACE DES DEPORTES	4	30m	Ouvert

CLASSEMENT SONORE DES VOIES ROUTIERES SUR LA COMMUNE DE BESANCON

Nom de la rue	Origine du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Profil (rue en U ou tissu ouvert)
DIDEROT (BOULEVARD)	AVENUE EDOUARD DROZ	PLACE DES DEPORTES	3	100m	Ouvert
DOLE (RUE DE) - RN 73	LIMITE DE COMMUNE	BOULEVARD JOHN KENNEDY	2	250m	Ouvert
DOLE (RUE DE)	BOULEVARD JOHN KENNEDY	RUE DU POLYGONE	3	100m	Ouvert
	RUE DU POLYGONE	AVENUE LOUISE MICHEL	2	250m	Rue en U
	AVENUE LOUISE MICHEL	RUE D'ARENES	3	100m	Ouvert
DROZ (AVENUE EDOUARD)	PONT BREGILLE	AVENUE CARNOT	3	100m	Ouvert
EDISON (RUE THOMAS)	BOULEVARD ALEXANDRE FLEMMING	CHEMIN DES TREMBLOTS	3	100m	Ouvert
	CHEMIN DES TREMBLOTS	RUE BERTHELOT	4	30m	Ouvert
FAURE (AVENUE EDGAR)	PLACE MARECHAL LECLERC	RUE DES GLACIS	3	100m	Ouvert
	RUE DES GLACIS	AVENUE FOCH	2	250m	Ouvert
FLEMING (BOULEVARD ALEXANDRE)	RUE DE DOLE	RUE THOMAS EDISON	3	100m	Ouvert
FOCH (AVENUE)	RUE DE LA VIOTTE	AVENUE DE LA PAIX	4	30m	Ouvert
	AVENUE DE LA PAIX	AVENUE EDGAR FAURE	2	250 m	Ouvert
	AVENUE EDGAR FAURE	RUE D'HELVETIE	3	100m	Ouvert
FONTAINE ARGENT (AVENUE)	PLACE DES DEPORTES	RUE BEAUREGARD	4	30m	Ouvert
	RUE BEAUREGARD	AVENUE CARNOT	3	100m	Rue en U

CLASSEMENT SONORE DES VOIES ROUTIERES SUR LA COMMUNE DE BESANCON

Nom de la rue	Origine du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Profil (rue en U ou tissu ouvert)
FRANCOIS (ROUTE DE) RD 11	LIMITE DE COMMUNE	RUE DE DOLE	3	100m	Ouvert
GARE D'EAU (AVENUE DE LA)	BOULEVARD CHARLES DE GAULLE	FAUBOURG TARRAGNOZ	4	30m	Ouvert
GAULARD (AVENUE ARTHUR)- RN 57	PONT DE LA REPUBLIQUE	RUE DE LA RAYE	3	100m	Ouvert
	RUE DE LA RAYE	PLACE DES JACOBINS	2	250m	Rue en U
	PLACE DES JACOBINS	FAUBOURG RIVOTTE	3	100m	Ouvert
GAULLE (BOULEVARD CHARLES DE)	RUE GABRIEL PLANCON	RUE CHARLES NODIER	3	100m	Ouvert
GERANIUMS (AVENUE DES)	BOULEVARD LEON BLUM	RUE DE LA CORVEE	4	30m	Ouvert
GLACIS (RUE DES)	AVENUE DE LA PAIX	AVENUE EDGAR FAURE	3	100m	Ouvert
GOUDIMEL (RUE CLAUDE)	AVENUE ELISEE CUSENIER	RUE DES BOUCHERIES	3	100m	Rue en U
GRANDE RUE	RUE DE LA REPUBLIQUE	RUE VICTOR HUGO	3	100m	Rue en U
GRANGES (RUE DES)	RUE DES MARTELOTS	RUE DE LA REPUBLIQUE	3	100m	Rue en U
GRAY (ROUTE DE) - RD 70	LIMITE DE COMMUNE	AVENUE LEO LAGRANGE	3	100m	Ouvert
GRETTE (RUE DE LA) EN PARTIE	RUE DE VELOTTE	RUE GENERAL BRULARD	4	30m	Ouvert
HELVETIE (AVENUE D')	AVENUE FOCH	AVENUE CARNOT	3	100m	Ouvert
HUGO (RUE VICTOR)	GRANDE RUE	RUE DES MARTELOTS	3	100m	Rue en U
HUIT MAI QUARANTE CINQ (AVENUE DU)	RUE DE L'ORME DE CHAMARS	QUAI VEIL PICARD	3	100m	Ouvert

CLASSEMENT SONORE DES VOIES ROUTIERES SUR LA COMMUNE DE BESANCON

Nom de la rue	Origine du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Profil (rue en U ou tissu ouvert)
ILE DE FRANCE (AVENUE DE L')	RUE DU LANGUEDOC	AVENUE DE BOURGOGNE	4	30m	Ouvert
JANVIER (RUE ANTIDE) RN 83	QUAI VEIL PICARD	RUE D'ARENES	3	100m	Ouvert
JARDINS (RUE DES)	AVENUE FONTAINE ARGENT	RUE DE LA PERNOTTE	4	30m	Ouvert
JOUCHOUX (RUE AUGUSTE)	ROUTE DE GRAY- RD 70	BOULEVARD JOHN KENNEDY	3	100m	Ouvert
	BOULEVARD JOHN KENNEDY	RUE AMPERE	4	30 m	Ouvert
KENNEDY (BOULEVARD JOHN)	RUE DE DOLE	RUE LAVOISIER	2	250m	Ouvert
	RUE LAVOISIER	ROUTE DE GRAY- RD 70	3	100m	Ouvert
KRUG (RUE CHARLES)	AVENUE CARNOT	AVENUE D'HELVETIE	3	100m	Rue en U
LAGRANGE (AVENUE LEO) RD 70	GIRATOIRE ROUTE DE GRAY- RD 70	AVENUE DE L'OBSERVATOIRE	4	30m	Ouvert
	AVENUE DE L'OBSERVATOIRE	PONT DE LA GIBELOTTE	3	100m	Ouvert
LANGUEDOC (RUE DU)	RUE ALFRED DE VIGNY	AVENUE DE L'ILE DE FRANCE	4	30m	Ouvert
LAVOISIER (RUE)	RUE THOMAS EDISON	BOULEVARD JOHN KENNEDY	4	30m	Ouvert
LECOURBE (RUE)	RUE CHARLES NODIER	RUE CHIFFLET	3	100m	Rue en U
LUXEMBOURG (RUE DU)	RUE DE DOLE	AVENUE DE L'ILE DE FRANCE	3	100m	Ouvert
LYON (ROUTE DE) - RN83	LIMITE COMMUNES BESANCON / BEURE	AVENUE DE LA SEPTIEME ARMEE AMERICAINE	3	100m	Ouvert

CLASSEMENT SONORE DES VOIES ROUTIERES SUR LA COMMUNE DE BESANCON

Nom de la rue	Origine du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Profil (rue en U ou tissu ouvert)
MARCHAUX (ROUTE DE) ** RD 486	RUE DE BELFORT	PANNEAU FIN DE LIMITATION A 70 KM/H	4	30m	Ouvert
	PANNEAU FIN DE LIMITATION A 70 KM/H	LIMITE DE COMMUNE	3	100m	Ouvert
MAROT (RUE CLEMENT)	RUE RENE CHAR	RUE ALFRED DE VIGNY	4	30m	Ouvert
MARTELOTS (RUE DES)	RUE VICTOR HUGO	RUE DES GRANGES	2	250m	Rue en U
MEGEVAND (RUE)	RUE DE L'ORME DE CHAMARS	RUE DE LA PREFECTURE	3	100m	Rue en U
MARMIER (RUE XAVIER)	AVENUE DU SOIXANTIEME RI	RUE PERGAUD	4	30m	Ouvert
MICHEL (AVENUE LOUISE)	QUAI VEIL PICARD	RUE OUDET	3	100m	Ouvert
	RUE OUDET	RUE DE DOLE	4	30m	Ouvert
MIDOL (RUE)	AVENUE COMMANDANT MARCEAU	RUE DE VESOUL	4	30m	Ouvert
MIRABEAU (RUE)	RUE DE CHALEZEULE	RUE DANTON	4	30m	Ouvert
MITTERRAND (AVENUE FRANCOIS)	BOULEVARD SALVADOR ALLENDE	RUE GENERAL BRULARD	3	100m	Ouvert
MONTJOUX (AVENUE DE) EN PARTIE	AVENUE COMMANDANT MARCEAU	RUE BERTHOUD	4	30m	Ouvert
	RUE DE CHAILLOT	AVENUE DE MONTRAPON	4	30 m	ouvert
MONTRAPON (RAMPE DE)	AVENUE DE MONTRAPON	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	3	100m	Ouvert
MONTRAPON (AVENUE DE)	BOULEVARD WINSTON CHURCHILL	AVENUE DE MONTJOUX	3	100m	Ouvert

**** Concerne aussi la commune de Thise.**

La RD486 sort une première fois de la commune de Besançon, pour traverser celle de Thise (tronçon en catégorie 4), puis traverse à nouveau la commune de Besançon, pour rejoindre celle de Thise (tronçon en catégorie 3). La RD486 constitue en certains passages la limite communale.

CLASSEMENT SONORE DES VOIES ROUTIERES SUR LA COMMUNE DE BESANCON

Nom de la rue	Origine du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Profil (rue en U ou tissu ouvert)
MORRE (ROUTE DE)- RN 57	FAUBOURG RIVOTTE	LIMITE DE COMMUNE	2	250m	Ouvert
MOILLERE (RUE DE LA)	AVENUE CARNOT	AVENUE FONTAINE ARGENT	3	100m	Rue en U
	AVENUE FONTAINE ARGENT	BOULEVARD DIDEROT	4	30m	Ouvert
NODIER (RUE CHARLES) RN 83	FAUBOURG TARRAGNOZ	RUE DE L'ORME DE CHAMARS	3	100m	Rue en U
OBSERVATOIRE (AVENUE DE L')	RUE ARAGO	AVENUE LEO LAGRANGE	4	30m	Ouvert
ORATOIRE (RUE DE L')	RUE DE DOLE	RUE DU PUIITS	4	30m	Ouvert
ORME DE CHAMARS (RUE DE L')	RUE CHARLES NODIER	ENTREE CHU	4	30m	Ouvert
	ENTREE CHU	RUE MEGEVAND	3	100m	Rue en U
OUDET (RUE)	AVENUE LOUISE MICHEL	RUE D'ARENES	3	100m	Ouvert
OUEST (BOULEVARD) RN 273	LIMITE COMMUNES BESANCON / BEURE	RUE DE DOLE	2	250m	Ouvert
PAIX (AVENUE DE LA) RN 83	AVENUE FOCH	PLACE DU GENERAL LECLERC	3	100m	Ouvert
PELOUSE (RUE DE LA)	RUE DE LA BASILIQUE	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	4	30m	Ouvert
PERGAUD (RUE LOUIS)	RUE DE DOLE	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	3	100m	Rue en U
	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	RUE XAVIER MARMIER	4	30m	Ouvert
PLANCON (RUE GABRIEL)	BOULEVARD CHARLES DE GAULLE	QUAI BUGNET	4	30m	Ouvert
POLYGONE (RUE DU)	RUE DE DOLE	RUE DE LA GRETTE	4	30m	Ouvert

CLASSEMENT SONORE DES VOIES ROUTIERES SUR LA COMMUNE DE BESANCON

Nom de la rue	Origine du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Profil (rue en U ou tissu ouvert)
PONT (RUE DU)	PONT DE VELOTTE	CHEMIN DES JOURNAUX	3	100m	Rue en U
PORT CITEAUX (RUE DU)	RUE D'ARENES	QUAI VEIL PICARD	3	100m	Ouvert
PREFECTURE (RUE DE LA)	RUE CHARLES NODIER	RUE MEGEVAND	3	100m	Rue en U
	RUE MEGEVAND	GRANDE RUE	4	30m	Ouvert
PROUDHON (RUE)	AVENUE ELISEE CUSENIER	RUE DE LA REPUBLIQUE	3	100m	Rue en U
PUITS (RUE DU)	RUE DE L'ORATOIRE	RUE AUGUSTE JOUCHOUX	4	30m	Ouvert
QUATRE VENTS (CHEMIN DES)	RUE DE TREY	CHEMIN DES MONTARMOTS	5	10 m	Ouvert
REPUBLIQUE (PONT DE LA) RN 57	AVENUE EDOUARD DROZ	AVENUE ARTHUR GAULARD	3	100m	Ouvert
REPUBLIQUE (RUE DE LA)	PONT DE LA REPUBLIQUE	GRANDE RUE	3	100m	Rue en U
RIBOT (RUE ALEXANDRE)	RUE DE DOLE	PLACE MERCIER	4	30m	Ouvert
RIVOTTE (FAUBOURG) RN 57	AVENUE ARTHUR GAULARD (TUNNEL)	ROUTE DE MORRE	3	100m	Ouvert
RUSSELL (RUE BERTRAND)	BOULEVARD SALVADOR ALLENDE	RUE BLAISE PASCAL	4	30m	Ouvert
SARRAIL (RUE GENERAL)	AVENUE ARTHUR GAULARD	RUE DE PONTARLIER	4	30m	Ouvert
SEPTIEME ARMEE AMERICAINE (AVENUE DE LA)- RN 83	ROUTE DE LYON - RN83	FAUBOURG TARRAGNOZ	3	100m	Ouvert
SIFFERT (AVENUE CHARLES) - RN 83	RUE OUDET	PLACE DU GENERAL LECLERC	2	250m	Ouvert

CLASSEMENT SONORE DES VOIES ROUTIERES SUR LA COMMUNE DE BESANCON

Nom de la rue	Origine du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Profil (rue en U ou tissu ouvert)
SOIXANTIEME RI (AVENUE DU) - RD 70	RUE XAVIER MARMIER	RUE VOIRIN	3	100m	Ouvert
TARRAGNOZ (FAUBOURG) RN 83	AVENUE DE LA SEPTIEME ARMEE AMERICAINE	RUE CHARLES NODIER	3	100m	Ouvert
TORCOLS (CHEMIN DES)	CHEMIN DE VALENTIN	CHEMIN DES GRANDS BAS	4	30m	Ouvert
TREY (RUE DE)	BOULEVARD LEON BLUM	CHEMIN DES QUATRES VENTS	4	30m	Ouvert
VALENTIN (CHEMIN DE)	LIMITE DE COMMUNE	CHEMIN DES CHAMPS	5	10m	Ouvert
	CHEMIN DES CHAMPS	57 CHEMIN DE VALENTIN	4	30m	Ouvert
	57 CHEMIN DE VALENTIN	CHEMIN DES TORCOLS	5	10m	Ouvert
VEIL PICARD (QUAI)	PONT DE CANOT	PONT BATTANT	4	30m	Ouvert
VELOTTE (PONT DE)	RUE DU PONT	ROUTE DE LYON -RN83	3	100 m	Ouvert
VELOTTE (RUE DE)	CHEMIN DES JOURNAUX	RUE DE LA GRETTTE	4	30m	Ouvert
VERNOIS (CHEMIN DU)	RUE TRISTAN BERNARD	AVENUE DE LA VAITE	4	30m	Ouvert
VESOUL (RUE DE) - RN 57	LIMITE DE COMMUNE	CHEMIN DE LA COMBE NOIRE	2	250m	Ouvert
	CHEMIN DE LA COMBE NOIRE	AVENUE DE LA PAIX	3	100m	Ouvert
VIEILLE (RUE FELIX)	AVENUE CHARLES SIFFERT	AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	3	100m	Ouvert
VIGNY (RUE ALFRED DE)	RUE DES CAUSSES	RUE CLEMENT MAROT RD 106	4	30m	Ouvert
VOIRIN (RUE)	AVENUE DU SOIXANTIEME RI	PLACE DU GENERAL LECLERC	3	100m	Ouvert

PROJETS D'INFRASTRUCTURE (VOIES NOUVELLES)

Nom de la rue ou de la route	Origine du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit	Profil (rue en U ou tissu ouvert)
Liaison avenue F. Mitterand - - Boulevard Ch. de Gaulle	Avenue François Mitterand	Boulevard Charles de Gaulle	3	100 m	Ouvert
Liaison avenue F. Mitterand - - rue Jacquard	Avenue François Mitterand	Rue Jacquard	4	30 m	Ouvert
Liaison chemin des Founottes - rue de Chaillot	Chemin des Founottes	Rue de Chaillot	3	100 m	Ouvert
Boulevard Est	Boulevard Diderot	Route de Belfort	4	30 m	Ouvert
Voie des Montboucons Contournement OUEST de Besançon	Jonction RN 273	Limite de communes Besançon / Ecole-Valentin	2	250 m	Ouvert
Voie des Mercureaux Contournement OUEST de Besançon	Partie du projet, dont tracé est situé sur la commune de Besançon		3	100 m	Ouvert

ARTICLE 3

Les bâtiments visés par les décrets n° 95-20 et 95-21 du 9 janvier 1995 susvisés, à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 2 ci-dessus, doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux décrets susvisés.

Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 à 9 de l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 susvisé.

Pour les bâtiments d'enseignement, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 et 8 de l'arrêté interministériel du 9 janvier 1995 susvisé.

ARTICLE 4

Les communes concernées par le présent arrêté sont celles mentionnées dans le tableau de classement, figurant à l'article 2 ci-dessus, soit : BESANCON, CHALEZEULE, THISE.

ARTICLE 5

Les périmètres des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, qui sont affectés par le bruit, tels que définis à l'article 2 ci-dessus, devront être reportés à titre d'information dans les documents graphiques des POS (Plan d'occupation des sols), ainsi que dans les PAZ (Plan d'aménagement de zone) pour les ZAC (Zone d'aménagement concerté) et dans les PSMV (Plan de sauvegarde et de mise en valeur), conformément aux dispositions des articles R 123-19, R 311-10-2 et R 313-11 du Code de l'Urbanisme.

Le classement des infrastructures de transports terrestres et les secteurs affectés par le bruit, tels que définis à l'article 2 ci-dessus, ainsi que la référence du présent arrêté préfectoral et la mention des lieux où cet arrêté peut être consulté, devront figurer dans les annexes des POS, des PAZ et des PSMV, conformément aux articles R 123-24, R 311-10 et R 313-11 du Code de l'Urbanisme.

Conformément aux dispositions de l'article R 410-13 du Code de l'Urbanisme, le certificat d'urbanisme informera le demandeur, lorsqu'il y aura lieu, que son terrain se trouve dans un secteur situé au voisinage des infrastructures de transports terrestres mentionnées à l'article 2 ci-dessus et affecté par le bruit.

Ce dispositif a vocation à informer le maître d'ouvrage du bâtiment, de l'existence de secteurs affectés par le bruit, dans lesquels il lui appartient de respecter les règles d'isolation acoustique définies par le Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 6

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Doubs, ainsi que dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Il doit être affiché, durant un mois, à la mairie des communes concernées telles que visées à l'article 4 ci-dessus.

ARTICLE 7

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Doubs, les Maires des communes concernées telles que visées à l'article 4 ci-dessus et le Directeur Départemental de l'Équipement du Doubs, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, et dont ampliation sera adressée :

- aux Maires des communes concernées
- au Directeur Départemental de l'Équipement du Doubs
- au Président du Conseil Général du Doubs.

à Besançon, le 23 NOVEMBRE 1998

Le Préfet du Doubs,

Claude GUEANT